

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Thierry FONTY (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Eric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 5 avril 2024

20240411028DE

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES CIRCUITS DU PATRIMOINE ET SOLLICITATION DES FINANCEURS

Monsieur le Président expose que le comité de pilotage réunissant les maires des communes de Sumène Artense s'est réuni le 8 février 2024 pour valider la phase 1 du projet et la conception de circuits patrimoniaux pédestres permettant la découverte historique, patrimoniale et culturelle à raison d'un parcours par commune d'une durée maximale de 2h. La phase 2 du projet doit être lancée en 2024 et portera sur la rédaction des contenus scientifiques et le déploiement d'outils de valorisation des circuits.

Le montant estimatif du marché est fixé à 60 000€.

Il est proposé au Conseil de poursuivre la phase 2 du projet de création de circuits patrimoniaux et

- d'autoriser le Président à lancer les marchés relatifs au projet
- d'autoriser le Président à signer les marchés après avis de la CAO
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 28 voix POUR :

- Autorise le Président à lancer les marchés relatifs au projet et fixe le montant estimatif à 60 000€
- Autorise le Président à signer les marchés après avis de la CAO
- Autorise le Président à solliciter les financeurs
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 11 avril 2024

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de réception de l'AR: 23/04/2024

015-241501055-20240411028DE-3E

A G E D I

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le
Affichée ou notifiée le
Document certifié conforme

23 AVR. 2024
23 AVR. 2024



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024
Date de réception de l'AR: 23/04/2024

15-241501055-20240411028DE-DE

A G E D I